

Décision

Générale

colonial

Décision n° 111-175-1911 solde

n° 111-175-1911

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

2 mai 1911

Numéro JO

n° 175 du 01/06/1911

Date du numéro

1 juin 1911

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 2 mai 1911. la sôlde coloniale de M. Carreau, administrateur adjoint de 1^e classe des Coloniés, est portée de 8.500 à 9.000 francs par an, pour compter du 1 mai 1911,